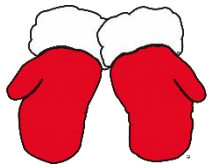
CONFÉRENCE ST-VINCENT DE PAUL DE ST-MATTHIEU

GUIGNOLÉE 2026

DU 1 AU 31 DÉCEMBRE



OPTIONS POUR FAIRE UN DON

⇒ DON REMIS À L'ÉGLISE

Mettez votre don dans une enveloppe identifiée **GUIGNOLÉE 2026** et apportez-le au presbytère ou déposez-le dans le panier de la quête.

⇒ DON FAIT EN LIGNE

Allez sur le site de la paroisse au https://stmatthieu.org
Sous l'onglet ***Financement***, choisissez ***Je donne en ligne*** (cela vous dirigera sur le site de l'archidiocèse)
À la page suivante **FAIRE UN DON**, sous ***Je souhaite faire un don à***, sélectionnez ***Paroisse Saint-Matthieu***, puis cliquez sur ***Faire un don*** (carré orange)
Sous ***Effectuer un don***, entrez les détails de votre don et à la question ***Quel est le type de votre don,*** choisissez ***Don à la Société Saint-Vincent de Paul***

Le diocèse émettra un reçu d'impôt pour tout don fait sur son site. Dans le cas d'un don unique, le reçu sera émis immédiatement; dans le cas de dons multiples, le reçu sera émis au début de l'année 2027.

⇒ DON RAMASSÉ À DOMICILE

Quand votre don est prêt, appelez au (819) 243-6926 et un membre de la conférence passera le ramasser.

CHÈQUE

Votre chèque doit être fait au nom de la ***Conférence St-Vincent de Paul de St-Matthieu***.
Si votre adresse n'apparaît pas sur votre chèque, inscrivez-la à l'endos.

REÇU

Un reçu d'impôt sera automatiquement émis pour toute contribution financière totale de plus de 10 $ faite durant l'année.